

## PRÉSENTATION

**Cette notice est destinée à informer les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, les candidats libres et les étudiants des Universités sur :**

- les concours d'admission en première année à l'ENS de Paris, l'ENS de Lyon et l'ENS de Cachan,
- l'organisation de certains concours en banques d'épreuves,
- les modalités d'inscription aux différents concours d'admission en première année pour la session 2013,
- les seconds concours de l'ENS de Paris et de l'ENS de Lyon, le concours 2SEP de l'ENS de Cachan (réservés aux étudiants des Universités).

### **Important**

**La présente notice, prévue par les arrêtés fixant les conditions d'admission dans les Écoles normales supérieures, complète les textes publiés au *Journal officiel*, au *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale (B.O.E.N.) et au *Bulletin officiel* de l'Enseignement supérieur et de la recherche (B.O.E.S.R.) qui, seuls, restent réglementaires.**

**Les renseignements spécifiques aux trois Écoles sont précisés sur les sites Internet respectifs de chacune d'elles :**

École normale supérieure (ENS Paris) : **<http://www.ens.fr>**

École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) : **<http://www.ens-lyon.fr>**

École normale supérieure de Cachan (ENS de Cachan) : **<http://www.ens-cachan.fr>**

Ainsi que sur le site **<https://banques-ecoles.fr>**



## SOMMAIRE

Présentation	1
Trois Écoles normales supérieures en France	4
I – GÉNÉRALITÉS	
I-1- Tableaux des concours des différentes ENS :	
I-1-1- Filières scientifiques	6
I-1-2- Filières littéraires, économiques et sociales	7
I-1-3- Autres concours de recrutement dans les ENS	8
I-2- Textes officiels des concours des ENS	9
I-3- Dispositions communes aux concours d'admission en première année	10
II- CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES	
II-1- Généralités	13
II-2- Tableaux des épreuves des banques sciences	
Filière MP – Concours MP-MPI, Concours Informatique	16
Filière PC – Concours PC	17
Filière BCPST – Concours BCPST	18
II-3- Les concours d'admission de chaque École	
II-3-1- L'ENS (Paris) – Accès en première année – Section des Sciences	19
Premier concours – Banques d'épreuves	
Second concours Médecine/Sciences	
II-3-2- L'ENS de Lyon – Accès en première année	20
Premier concours – Banques d'épreuves	
Second concours	
II-3-3- L'ENS de Cachan – Accès en première année – Concours scientifiques	21
Banques d'épreuves :	
Concours PSI	21
Concours PT	22
Concours TSI	23
Concours Post DUT-BTS	23
III- CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	
III-1- Dates et organisation de la Banque d'épreuves littéraires	
et de la banque langues – épreuves écrites	25
ENS (Paris) – Groupe lettres A/L, épreuves orales	26
ENS de Lyon – Premier concours – Spécialités, épreuves orales	27
ENS de Cachan – Concours LE anglais, épreuves orales	28
III-2- Dates et organisation de la banque lettres et sciences économiques et sociales	29
Épreuves orales – ENS (Paris)	30
ENS de Lyon – ENS de Cachan	31
III-3- Les concours d'admission spécifiques à une école	
III-3-1- L'ENS de Cachan : Concours économiques,	32-33
Concours Design, Concours 2SEP	34
IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	
IV-1- Modalités d'inscription par Internet	35
IV-2- Procédure d'intégration dans les Écoles	38

## Trois Écoles normales supérieures en France

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont de grands établissements d'enseignement supérieur de statut original qui dispensent un enseignement de très haute qualité en étroite relation avec la recherche et la culture.

### LEUR VOCATION

Les ENS offrent un excellent cadre d'étude dans la ou les disciplines choisies par chaque élève. Elles favorisent un contact précoce avec les laboratoires et bibliothèques de recherche, lieux de création du savoir et de l'invention. Elles accompagnent ainsi la formation de spécialistes de haut niveau dans toutes les disciplines et favorisent la vocation de créateurs. La solidité des connaissances et la richesse des expériences acquises garantissent l'efficacité de la formation dans les ENS, au meilleur rang international.

La culture générale large dispensée dans les ENS prédispose à la mobilité intellectuelle, à la maîtrise de l'argumentation et constitue une bonne préparation pour une pratique de l'action.

Les ENS forment, en partenariat étroit avec les universités, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des enseignants. Elles conduisent également à des positions de cadres de haut niveau dans les grands corps techniques et administratifs de l'État ainsi que dans les entreprises.

### LEURS SPÉCIFICITÉS

Les élèves sont admis par voie de concours sélectifs. Le flux principal des admissions concerne les candidats issus des classes préparatoires (Bac + 2) ; d'autres concours comme le « second concours » porte sur des effectifs plus limités. Le recrutement est mixte dans toutes les filières.

Chaque année, les trois ENS recrutent environ 800 élèves :

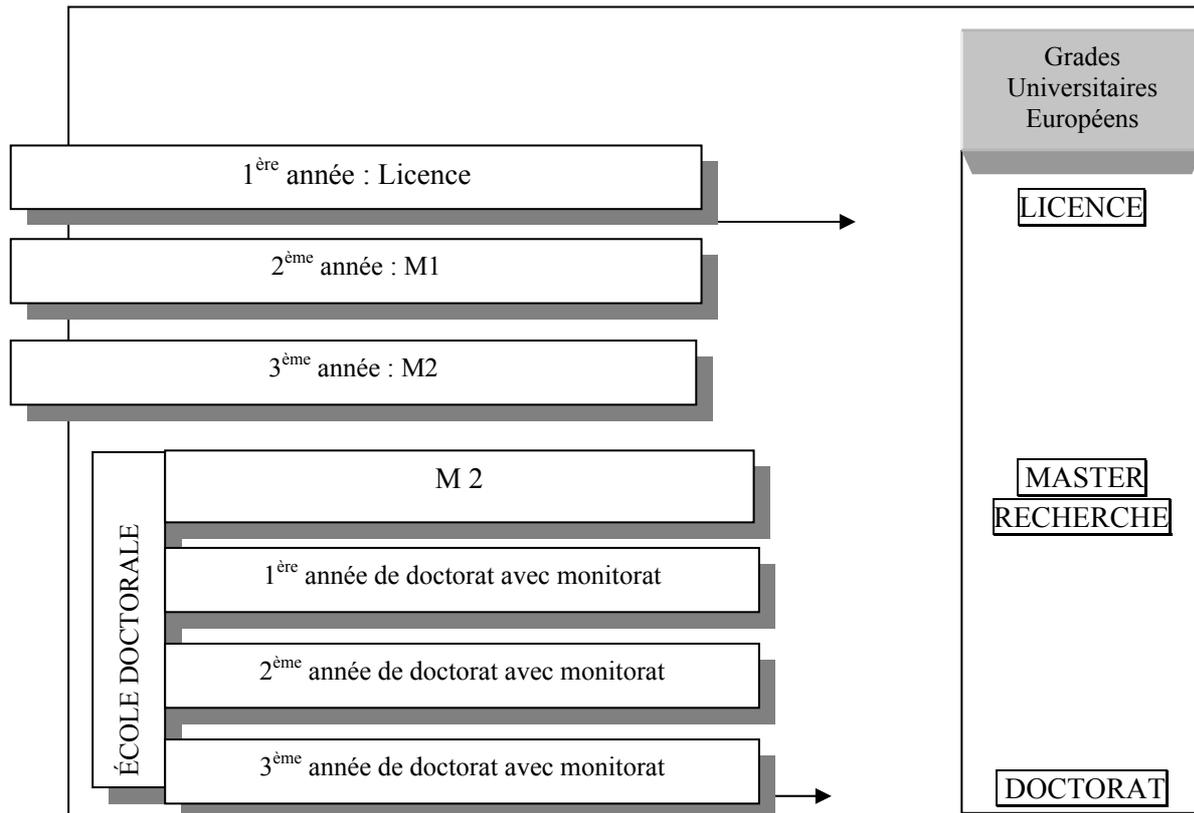
- Les élèves français comme les candidats ressortissants de l'Union européenne (UE) admis aux concours sont nommés élèves fonctionnaires stagiaires et sont rémunérés **en échange d'un engagement décennal de servir l'État français prenant effet à la date de l'admission à l'École.**
- Les élèves étrangers bénéficient généralement de bourses du ministère des affaires étrangères.

L'enseignement dispensé durant quatre ans prépare, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, aux diplômes universitaires européens : licence, master, doctorat.

Des possibilités sont offertes aux normaliens pour permettre des parcours de formation adaptés à la personnalité et au projet de chaque élève.

Les ENS assurent une préparation à l'agrégation particulièrement appréciée dans les voies scientifiques, littéraires et de sciences humaines ainsi qu'une formation pluridisciplinaire par la recherche, avec une initiation intégrée dans les masters et une formation doctorale largement ouverte sur l'ensemble des grands centres universitaires français et internationaux (stages à l'étranger en cours de scolarité, doctorat).

Elles offrent des infrastructures d'accueil, d'enseignement et de recherche de grande qualité.



La préparation à l'agrégation se fait soit après un M2 soit en parallèle.

### **Situation des ENS dans le système d'enseignement supérieur européen**

Les ENS, originales sur de nombreux points parmi les Grandes Écoles, n'établissent pas de classement de sortie ce qui laisse plus de liberté et d'autonomie aux élèves normaliens pour définir leurs parcours et leurs rythmes d'études.

**Marc MÉZARD**

Directeur  
de l'ENS (Paris)

**Olivier FARON**

Directeur Général  
de l'ENS de Lyon

**Pierre-Paul ZALIO**

Président  
de l'ENS de Cachan

# I - GÉNÉRALITÉS

## I-1- TABLEAUX DES CONCOURS DES DIFFÉRENTES ENS

### I-1-1 FILIÈRES SCIENTIFIQUES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	BANQUES D'ÉPREUVES	ENS/PARTENAIRES	CONCOURS (*)
<b>CPGE SCIENCES</b>			
<b>MP</b>	MP	ENS (Paris)	MP ➤ option MP ➤ option MPI
		ENS (Paris)	Informatique
		ENS de Lyon	MP ➤ option MP ➤ option MPI
		ENS de Lyon	Informatique ➤ option Mathématiques ➤ option Physique
		ENS de Cachan	MP ➤ option MP ➤ option MPI
		ENS de Cachan	Informatique
		E. Polytechnique	MP ➤ MP Info Français ➤ MP Info Étranger ➤ MPSI Français ➤ MPSI Étranger
<b>PC</b>	PC	ENS (Paris)	PC ➤ option Physique ➤ option Chimie
		ENS de Lyon	Physique et Chimie (PC)
		ENS de Cachan	PC ➤ option Physique ➤ option Chimie
		E. Polytechnique	PC ➤ Français ➤ Étranger
		ESPCI	PC ➤ Français ➤ Étranger
<b>BCPST</b>	BCPST	ENS (Paris)	BCPST ➤ option Biologie ➤ option Sciences de la Terre
		ENS de Lyon	BCPST ➤ option Biologie ➤ option Sciences de la Terre
		ENS de Cachan	BCPST
		ENPC	BCPST
<b>PSI</b>	PSI	ENS de Cachan	PSI
		E. Polytechnique	Filière PSI
<b>PT</b>	PT	ENS de Cachan	Concours PT
<b>TSI</b>	TSI	ENS de Cachan	Concours TSI

(\*) ATTENTION : Une seule inscription à un concours étant autorisée par école, l'inscription simultanée à deux concours d'une même banque n'est possible que s'il s'agit d'écoles différentes et que les dates sont compatibles.

## I-1-2 FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	ENS/ PARTENAIRES	CONCOURS
<b>CPGE LITTÉRAIRES</b>		
<b>1<sup>ère</sup> supérieure (Ulm)</b>	ENS (Paris)	Concours A/L
<b>1<sup>ère</sup> supérieure</b>	ENS de Lyon	Série lettres et arts Série langues vivantes Série sciences humaines
	ENS de Cachan	Concours langue étrangère : anglais
<b>1<sup>ère</sup> supérieure Lettres et sciences sociales</b>	ENS (Paris)	Concours B/L
	ENS de Cachan ENSAE / ENSAI / INSEE	Concours sciences sociales Option économie et sciences sociales Administrateur - concours externe
	ENS de Lyon	Série sciences économiques et sociales
<b>CPGE ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES</b>		
<b>Classes préparatoires Cachan - D1</b>	ENS de Cachan	Concours droit, économie et gestion
<b>Classes préparatoires Cachan - D2</b>	ENS de Cachan ENSAI	Concours économie et gestion option I
<b>Classes préparatoires économiques et commerciales (dites HEC)</b>	ENS de Cachan	Concours économie et gestion options II, III et IV
<b>CPGE ARTS CACHAN - C</b>	ENS de Cachan	Concours design

### I-1-3 AUTRES FILIÈRES DE RECRUTEMENT DANS LES ENS

#### RECRUTEMENTS EN PREMIÈRE ANNÉE

<b>FILIÈRES</b>	<b>ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES</b>	<b>CONCOURS</b>
<b>SCIENTIFIQUES MÉDECINE PHARMACIE</b>	ENS (Paris)	Second concours Médecine/Sciences
	ENS de Lyon	Second concours
<b>POST DUT-BTS GÉNIE MÉCANIQUE GÉNIE CIVIL GÉNIE ÉLECTRIQUE</b>	ENS de Cachan	Post DUT-BTS <i>banque d'épreuves ENSEA</i>
<b>UFR STAPS</b>	ENS de Cachan	Concours 2SEP

#### RECRUTEMENTS EN CYCLE MASTER

Prérequis : diplôme ou titre valorisé à 180 ou 240 crédits ECTS suivant les cas

<b>FILIÈRES</b>	<b>ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES</b>	<b>CONCOURS</b>
<b>LITTÉRAIRES</b>	ENS de Cachan	Second concours <i>Anglais</i>
<b>SCIENTIFIQUES</b>	ENS de Cachan	Second concours <i>Maths, Physique, Chimie, BGB, Informatique, Sc Ingénieur</i>
<b>ÉCONOMIQUES</b>	ENS de Cachan	Second concours <i>Droit-Eco-Gestion-Sc sociales</i>

## I-2- TEXTES OFFICIELS DES CONCOURS DES ENS

### ENS (Paris), ENS de LYON, ENS de CACHAN :

Arrêté du 9 septembre 2004 paru au JO du 8 octobre 2004.

Arrêté modificatif : du 28 novembre 2005 paru au JO du 4 décembre 2005.

Arrêté modificatif : du 4 mars 2011 paru au BOESR n° 13 du 31 mars 2011.

Arrêté modificatif : du 29 septembre 2011 paru au BOESR n° 39 du 27 octobre 2011.

#### ENS (Paris) :

Les textes réglementaires seront consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS à l'adresse suivante : <http://www.ens.fr> dans la rubrique admission.

Arrêté du 15 décembre 2010 paru au BOESR n°2 du 13 janvier 2011.

Arrêté modificatif du 21 novembre 2011 paru au BOESR n°46 du 15 décembre 2011.

#### ENS de LYON :

Les textes réglementaires seront consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS à l'adresse suivante : <http://www.ens-lyon.fr> dans la rubrique Admissions.

Arrêté du 10 novembre 2011 paru au BOESR n° 46 du 15 décembre 2011.

#### ENS de CACHAN :

Les textes réglementaires seront consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS à l'adresse suivante : <http://www.ens-cachan.fr> dans la rubrique admission.

Arrêté du 28 novembre 2006 paru au JORF n° 20 du 24 janvier 2007.

Arrêté modificatif du 5 novembre 2008 paru au BOESR n° 46 du 4 décembre 2008.

Arrêté modificatif du 28 octobre 2009 paru au BOESR n° 44 du 26 novembre 2009.

Arrêté modificatif du 21 octobre 2010 paru au BOESR n° 43 du 25 novembre 2010.

### ENS (Paris), ENS de LYON, ENS de CACHAN et Ecole Polytechnique :

Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2011 paru au JORF n°0093 du 22 avril 2011.

#### Autres textes réglementaires :

Pour mémoire : la liste des classes préparatoires est parue au Bulletin officiel *numéro 30 du 23 août 2012*.

*Les programmes des classes préparatoires sont parus dans les numéros hors-série du Bulletin officiel de l'Éducation nationale :*

- |  |  |
|--|--|
| ➤ volumes 1-2-3-4 hors série des 20 et 27/07/1995    | ➤ volume 11 hors série n°6 du 28/08/2003             |
| ➤ volumes 5-6-7 hors série du 18/07/1996             | ➤ volumes 12-1 et 12-2 hors série n° 3 du 29/04/2004 |
| ➤ volume 8 hors série du 9/04/1998                   | ➤ volumes 13-1 et 13-2 hors série n° 6 du 16/9/2004  |
| ➤ volume 9 hors série n° 3 du 26/06/2003             |  |
| ➤ volumes 10-1 et 10-2 hors série n° 5 du 28/08/2003 |  |

*Les thèmes de TIPE et le programme de français sont parus au Bulletin officiel n°5 du 02 février 2012 et au Bulletin officiel n°26 du 26 juin 2012.*

*Le programme spécifique des concours d'admission à l'ENS de Cachan pour 2012-2013 & 2013-2014 (concours design et concours langue étrangère : anglais) est paru au BOESR n° 39 du 25/10/2012.*

## **I-3- DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DANS LES ENS**

### **Nombre de postes ouverts aux concours et inscription**

Pour les concours d'admission (groupes, sections ou séries) dans chacune des trois Écoles normales supérieures, le nombre de postes offerts, leur répartition, les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions obligatoires pour les candidats et l'adresse du ou des sites Internet présentant la ou les procédures d'inscription sont fixés, chaque année, par leurs présidents ou directeurs respectifs.

Les **dates des épreuves écrites** de ces concours sont fixées, chaque année, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### **Conditions d'âge**

L'arrêté du 28 novembre 2005 abroge la limite d'âge.

### **Conditions de titres**

Pouvoir justifier, lors de l'admission à l'École, soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

### **Nombre de candidatures**

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de trois fois aux épreuves de l'ensemble des concours propres à une École, mais pas plus de deux fois en ce qui concerne l'ENS de Cachan pour tous les concours d'admission en première année.

Les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée.

**Nul ne peut être candidat à plusieurs concours, groupes, sections ou séries d'admission dans une même École lors d'une même session.**

### **Conditions d'accès à la fonction publique**

#### **➤ Candidats français**

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser puis de participer à une Journée défense et citoyenneté.

#### **➤ Candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen**

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées par les articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983.

En outre, les candidats en instance d'acquisition de la nationalité française devront l'indiquer sur leur dossier de confirmation d'inscription et adresser au service d'inscription concerné ou aux Écoles normales supérieures :

- soit une photocopie de l'accusé de réception délivré par la sous-direction des naturalisations du ministère de l'emploi et de la solidarité (naturalisation par décret),
- soit une photocopie du récépissé de déclaration délivré par le juge d'instance ou le consul qui a reçu la déclaration (naturalisation par déclaration).

*En application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales prévues aux articles 5 et 5 bis du titre I<sup>er</sup> du statut général et par le statut particulier du corps auxquels ils postulent au plus tard à la date de la première épreuve du concours.*

➤ **Candidats étrangers hors Union européenne et autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen**

Les candidats de nationalité étrangère qui remplissent les conditions de titre et de candidature peuvent s'inscrire. Cependant, à l'issue des épreuves des concours, ils ne pourront pas être nommés fonctionnaires-stagiaires d'une École normale supérieure mais y entreront en qualité d'élève étranger à charge pour eux ou pour leur gouvernement d'acquitter leurs frais de pension et de scolarité.

**Engagement décennal**

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen s'engagent à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises nationales pendant DIX ANS au moins à dater de leur admission dans une École normale supérieure, ou à rembourser à l'État le montant des sommes perçues en qualité d'élève de l'École. L'engagement est signé lors de l'installation en tant que fonctionnaire-stagiaire dans l'ENS à la rentrée de septembre.

Cependant, si l'élève rompt son engagement décennal, il a la possibilité de demander une dispense de remboursement.

**Aptitude physique**

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen sont avisés que leur nomination en qualité de fonctionnaire-stagiaire d'une École normale supérieure ne sera définitive qu'après constatation de leur aptitude physique selon les dispositions prévues par le statut général de la fonction publique.

## **II- CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES**

## II-1- GÉNÉRALITÉS

CONCOURS FAISANT L'OBJET DES BANQUES SCIENCES INTER-ENS		
ENS (PARIS)	ENS DE LYON	ENS DE CACHAN
CONCOURS MP Option MP Option MPI	CONCOURS MP Option MP Option MPI	CONCOURS MP Option MP Option MPI
CONCOURS INFORMATIQUE	CONCOURS INFORMATIQUE Option Mathématiques Option Physique	CONCOURS INFORMATIQUE
CONCOURS PC Option Physique Option Chimie	CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE	CONCOURS PC Option Physique Option Chimie
CONCOURS BCPST Option Biologie Option Sciences de la Terre	CONCOURS BCPST Option Biologie Option Sciences de la Terre	CONCOURS BCPST

La totalité des épreuves des concours cités ci-dessus est regroupée sous la forme de tableaux pages **16 à 18** de la présente notice.

Les programmes des épreuves des concours sont sans aucun ajout, ni restriction :

- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières MPSI et MP pour les concours MP, MPI
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières MPSI et MP pour les concours Informatique
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières PCSI et PC pour les concours PC
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles de la filière BCPST pour les concours BCPST.

Pour les filières MP et PC, les candidats devront connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension du programme défini ci-dessus.

---

## COMPLÉMENTS : Modalités des épreuves de français, de langues et de TIPE

---

NOR : ESRS1200215A  
arrêté du 1-6-2012  
ESR - DGESIP

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2012-2013 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

### Thème 1 : « La justice »

1) *Pensées*, Blaise Pascal. Textes établis par Louis Lafuma

Liasse II (Vanité : de 13 à 52) - Liasse III (Misère : de 53 à 76) - Liasse V (Raisons des effets : de 80 à 104) - Liasse VI (Grandeur : de 105 à 118) - Liasse VII (Contrariétés : de 125 à 130) - Liasse X (Le Souverain Bien : de 147 à 148) - Liasse XIII (Soumission et usage de la raison : de 170 à 174) - Liasse XV : (199 - Série XXIII : 518, 520, de 525 à 533, 540) - Série XXIV : (597 et 617) - Série XXV (645 et 665).

- Trois discours sur la condition des grands.

2) « Les Choéphores » et « Les Euménides », *L'Orestie*, Eschyle, traduction et présentation de Daniel Loayza, Éditions GF-Flammarion.

3) *Les Raisins de la colère*, John Steinbeck, traduction Marcel Duhamel et Maurice-Edgar Coindreau, Éditions Folio.

### Thème 2 : « La parole »

1) Phèdre, Platon, introduction, traduction et notes de Létitia Mouze, Le Livre de poche.

2) *Les Fausses Confidences*, Marivaux.

3) Romances sans paroles, Paul Verlaine.

---

## Épreuves de langues (écrite et orale d'admission)

- Pour les filières MP et PC; l'épreuve écrite de langue vivante étrangère se déroule en 2 parties :

➤ Partie version (1h30)

➤ Partie expression écrite (1h30) : Cette partie s'appuie sur un texte en langue française, d'une longueur approximative de 700 mots, portant sur un sujet général de nature scientifique, technique, économique ou sociologique. Les candidats doivent répondre dans la langue qu'ils ont choisie à deux questions, l'une portant explicitement sur le contenu du texte (réponse en 120 - 150 mots), l'autre élargissant la réflexion en faisant appel à la culture personnelle du candidat (réponse en 180 - 200 mots environ). La notation prend en compte la qualité de la langue (vocabulaire, structures), la pertinence de la réponse et la richesse des idées.

- Depuis la session 2012, la seconde épreuve écrite de langue étrangère est supprimée ;

- L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite de langue vivante étrangère. Elle pourra comporter une interrogation en laboratoire de langues vivantes. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

---

## Épreuve de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) des banques MP, PC et BCPST

Selon le concours, le candidat est invité à transmettre son rapport sous forme papier (trois exemplaires) et/ou numérique. La page de garde, qui doit être signée par l'enseignant qui a encadré le travail, peut être téléchargée sur les sites internet des écoles.

Un candidat inscrit dans **plusieurs banques** fournit pour **chacune** d'elles **un seul rapport**. Pour la banque BCPST, le thème du TIPE peut être choisi en biologie, en géologie ou dans les deux disciplines. Quel que soit le domaine disciplinaire des travaux d'initiative personnelle encadrés choisi par le candidat, la taille des rapports doit être comprise dans les limites suivantes :

➤ Mathématiques/Informatique : **2 à 5 pages par rapport** (soit au maximum 12 500 caractères), **illustrations non comprises** ;

➤ Physique/Chimie : **2 à 5 pages par rapport** (soit au maximum 12 500 caractères), **illustrations non comprises** ;

➤ Biologie/Géologie : **6 à 10 pages par rapport** (soit au maximum 20 000 caractères), **illustrations comprises**.

Les textes et figures sont l'œuvre du candidat. **Les reproductions et les copies ne sont pas acceptées**, ou éventuellement pour des documents servant de base à la question de départ.

L'évaluation est effectuée à partir d'une **discussion** entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport **sans exposé préalable du candidat**. Au cours de l'épreuve, le candidat est autorisé à utiliser des transparents préparés à l'avance pour présenter des figures sur lesquelles il s'appuie pour répondre aux questions du jury. **Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels**.

## **Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année de MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC et BCPST - année 2012-2013**

NOR : ESRS1200003A - arrêté du 23-12-2011 - ESR – DGESIP – B.O.E.S.R. n°5 du 02 février 2012

Article 1 - Le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) est fixé pour l'année scolaire 2012 - 2013 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Annexe

### **1 - Rappel d'un des objectifs de formation des Travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) : initiation à la démarche de recherche**

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés.

L'activité de TIPE doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une attitude courante que pratiquent les scientifiques, chercheurs, ingénieurs. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception, voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

### **2. Intitulé du thème TIPE pour l'année scolaire 2012-2013**

Pour l'année 2012-2013 le thème TIPE commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé : **Invariance, Similitude.**

### **3. Commentaires**

Le travail de l'étudiant en TIPE doit être centré sur une véritable démarche scientifique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant ses capacités d'invention et d'initiative.

### **4. Contenus et modalités**

L'adhérence du sujet choisi par l'étudiant au thème de l'année pourra s'opérer par des entrées diverses comme le suggère la liste non exhaustive suivante : déplacement, dynamique, trajectoire, vitesse, etc.

Le travail fourni conduira à une production personnelle de l'étudiant (observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, exploitation de l'outil informatique, modélisation, élaboration, etc.) réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérent au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais devra comporter une « valeur ajoutée » apportée par l'étudiant.

Les étudiants effectuent ces travaux de façon individuelle ou en petit groupe d'au maximum cinq étudiants, la qualité et le nombre des thèmes choisis permettant une réflexion générale du groupe. Toutefois, dans le cas d'un travail collectif, le candidat devra être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

### **5. Compétences développées**

Les TIPE permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'esprit critique, de capacités d'exigence, d'approfondissement et de rigueur et de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant d'acquérir entre autres les compétences suivantes :

- collecter des informations pertinentes (internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

## II-2- TABLEAUX DES ÉPREUVES DES BANQUES SCIENCES

### Structure et coefficients de la banque MP Ecole Polytechnique - interENS

Filière MP	Concours MP								Concours INFO			
	Polytechnique		ULM		LYON		CACHAN		ULM	LYON		CACHAN
	MP SI	MPINFO	MP	MPI	MP	MPI	MP	MPI		M	P	
<b>Epreuves écrites d'admissibilité et Epreuves écrites d'admission (adm)</b>												
Maths A – 4h – XLC lundi 15 avril 2013 8h-12h	7	7			4	4	5	5				
Français – 4h – XEULC lundi 15 avril 2013 14h-18h	6	6	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2 (adm)
Physique – 4h – XULC mardi 16 avril 2013 8h-12h	6	6	6	4	4		4				4	
Info A – 4h – XULC mardi 16 avril 2013 14h-18h		6		6		4		4	4	4	4	5
Phy & SI – X mardi 16 avril 2013 14h-18h	6											
Maths B – 4h – X mercredi 17 avril 2013 8h-12h	8	8										
LV – 3h – XEULC mercredi 17 avril 2013 début 14h, durée 2x1h30	2x3 (adm)	2x3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	1,5 (adm)	1,5 (adm)	1,5 (adm)	1,5 (adm)
Maths D – 6h – UIm jeudi 18 avril 2013 8h-14h			6	6								
Info B – 2h – XEC jeudi 18 avril 2013 16h-18h	4 (adm)	adm, ep 4h coeff 6-> 10					3 (adm)	adm, ep 4h coeff 4 -> 7				
Maths C – 4h – ULC vendredi 19 avril 2013 8h-12h			4		4	4	5	5	4	4		5
Info-Maths – 4h – ULC vendredi 19 avril 2013 14h-18h									4	4	4	5
<b>Epreuves orales</b>												
Oral Maths 1 – X	16	16										
Oral Maths 2 – X	16	16										
Oral Phy – X	20	20										
Oral Chimie – X	9	9										
ADS – X	15	15										
Oral Français – X	8	8										
Oral LV – X	8	8										
Oral LV fac – X	+4x(N-10)	+4x(N-10)										
EPS – X	5	5										
Oral Maths – U			25	25								
Oral Maths – L					6	4						
Oral Maths – C							12					
Oral Maths – ULC			15	15	4	4	8	8	4	4		5
Oral Phy – U			20									
Oral Phy – ULC			10	10	4	3	6	6			4	
Oral Info Fond – ULC				20		3		12	4	4	4	5
TP Algo – ULC									4	4	4	5
TIPE – ULC			8	8	1,5	1,5	2	2	1	1,5	1,5	3
Oral LV – ULC			3	3	1,5	1,5	2	2	1,5	1,5	1,5	1,5

LV : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol

X = Polytechnique, U = UIm, L = Lyon, C = Cachan

- L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

## Structure et coefficients de la banque PC Ecole Polytechnique – ESPCI – interENS

Filière PC	Concours PC						
	Polytechnique	ESPCI	ULM		LYON	CACHAN	
			Physique	Chimie		Physique	Chimie
<b>Epreuves écrites d'admissibilité et Epreuves écrites d'admission (adm)</b>							
<b>Maths – 4h – XEULC</b> lundi 15 avril 2013 8h-12h	9	9	5	5	5	5	5
<b>Français – 4h – XEULC</b> lundi 15 avril 2013 14h-18h	6	5	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)
<b>Physique A – 4h – XE</b> Mardi 16 avril 2013 8h-12h	6	5					
<b>Chimie PC – 4h – XEULC</b> mardi 16 avril 2013 14h-18h	6	9	6	6	5	4	7
<b>Physique B – 4h – XELC</b> mercredi 17 avril 2013 8h-12h	6	5			5	7	4
<b>LV – 3h – XEULC</b> mercredi 17 avril 2013 début 14h, durée 2×1h30	2×3 (adm)	2×2 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2 (adm)
<b>Physique C – 6h – U</b> jeudi 18 avril 2013 8h-14h			6	6			
<b>Informatique – 2h – XEC</b> jeudi 18 avril 2013 16h-18h	4 (adm)	4 (adm)				3 (adm)	3 (adm)
<b>Physique-Chimie – 5h – L</b> vendredi 19 avril 2013 8h-13h					5		
<b>Epreuves orales</b>							
<b>Oral Maths PC XE</b>	20	14					
<b>Oral Phy PC XE</b>	16	14					
<b>Oral Chimie PC XE</b>	9	14					
<b>ADS PC XE</b>	15	15					
<b>TP Phy XE</b>	8	12					
<b>TP Chimie XE</b>	8	12					
<b>Oral Français XE</b>	8	6					
<b>Oral LV XE</b>	8	7					
<b>Oral LV fac XE</b>	+4×(N-10)	+4×(N-10)					
<b>EPS XE</b>	5	5					
<b>Oral Phy 1 U</b>			20	20			
<b>Oral Phy 2 U</b>			15				
<b>Oral Phy LC</b>					6	12	6
<b>Oral Chimie 1 U</b>			20	20			
<b>Oral Chimie 2 U</b>				15			
<b>Oral Chimie LC</b>					6	6	12
<b>Oral Maths UL</b>			20	20	4		
<b>TP Phy PC ULC</b>			12	8	4	6	3
<b>TP Chimie PC ULC</b>			8	12	4	3	6
<b>TIPE PC ULC</b>			8	8	2,5	6	6
<b>Oral LV ULC</b>			3	3	2	2	2

LV : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol

X = Polytechnique, E = ESPCI, U = Ulm, L = Lyon, C = Cachan

- L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

## Dates des épreuves et organisation de la banque BCPST

	Coefficients					
	ULM		LYON		CACHAN	École Nationale des Ponts et Chaussées
	Biologie	Sciences de la Terre	Biologie	Sciences de la Terre		
<b>Biologie – 6h</b> Lundi 6 mai 2013 8h30-14h30	7	4	8	4	8	4
<b>Physique – 4h</b> Mardi 7 mai 2013 8h30-12h30	2	3	4	5	4	5
<b>Chimie – 4h</b> Vendredi 10 mai 2013 8h30-12h30	4	3	4	3	5	3
<b>Sciences de la terre – 4h</b> Samedi 11 mai 2013 8h30-12h30	2	5	4	8	2	3
<b>Épreuves écrites comptant pour l'admission</b>						
<b>Français – 4h</b> Mardi 7 mai 2013 14h30-18h30	8		2		3	6
<b>Maths – 4h</b> Vendredi 10 mai 2013 14h30-18h30	16		4		4	16
<b>LV – 2h</b> Samedi 11 mai 2013 14h30-16h30	3		1,5		2	3
<b>Épreuves orales</b>						
	ULM		LYON		CACHAN	École Nationale des Ponts et Chaussées
	Biologie	Sciences de la terre	Biologie	Sciences de la terre		
<b>Biologie Ulm</b>	25	17				
<b>Biologie Lyon</b>			8	5		
<b>Biologie Cachan</b>					12	
<b>Sciences de la terre U/L/E</b>	12	20	5	8		7
<b>Physique U/L/E</b>	16		3			9
<b>Chimie U/L/C</b>	16		3		8	
<b>TP Chimie/Biologie U/L/C/E</b>	12		6		8	5
<b>TIPE U/L/C</b>	15		4		4	
<b>Langue vivante U/L/C/E</b>	4		2		3	3
<b>Mathématiques E</b>						16

U = Ulm, L = Lyon, C = Cachan, E = ENPC

- L'épreuve de langue vivante porte au choix du candidat à l'inscription sur : allemand, anglais, espagnol.
- L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

## II-3- LES CONCOURS D'ADMISSION DE CHAQUE ÉCOLE

### II-3-1 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (PARIS) - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE – SECTION SCIENTIFIQUE

#### - PREMIER CONCOURS

##### Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

#### CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE M : CONCOURS MP MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE
- FILIERE M : CONCOURS INFORMATIQUE (Info)
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 18.

#### - SECOND CONCOURS

Le second concours, rattaché à la section des sciences, donne accès à une formation mixte médecine / sciences.

Les candidats au second concours doivent être susceptibles d'obtenir à la session de juin de l'année du concours une attestation de succès ou les crédits sanctionnant les deux premières années des études médicales ou des études pharmaceutiques et doivent être au maximum dans leur troisième année universitaire.

Les épreuves d'admissibilité se déroulent à Paris.

Un candidat ne peut subir plus d'une fois les épreuves du second concours.

Les programmes des épreuves écrites sont les suivantes :

- En mathématiques, physique et chimie, celui des terminales scientifiques.
- En biologie, celui de la partie I du programme de science de la vie 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année des classes préparatoires aux grandes écoles, filière BCPST, en vigueur l'année du concours.

Épreuves écrites		
1 <sup>ère</sup> épreuve au choix	Durée	Coefficient ENS
- PHYSIQUE-MATHÉMATIQUES <i>Lundi 10 juin 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 heures	8
- CHIMIE-PHYSIQUE <i>Lundi 10 juin 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 heures	8
2 <sup>ème</sup> épreuve		
BIOLOGIE-BIOCHIMIE <i>Lundi 10 juin 2013 de 14h à 18h</i>	4 heures	12
Épreuves orales et pratiques d'admission		Coefficient
CHIMIE		15
PHYSIQUE		15
BIOLOGIE-BIOCHIMIE		30
LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE *		5

Le temps de préparation et la durée des épreuves orales sont fixés à chaque session par le jury

\* L'épreuve de langue porte au choix du candidat sur l'une des langues suivantes : allemand, anglais et espagnol.

Les épreuves orales portent sur le programme correspondant au cursus du candidat. Il remet aux examinateurs, au moment des épreuves, la liste des matières traitées, visée par les autorités administratives de son université.

**II-3-2 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE – SECTION SCIENTIFIQUE**

**- PREMIER CONCOURS**

**CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES**

- FILIERE M : CONCOURS MP MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE
- FILIERE M : CONCOURS INFORMATIQUE (Info)
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

**Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 18.**

**- SECOND CONCOURS DE L'ENS DE LYON**

Les candidats doivent :

- avoir effectué leur cursus post-secondaire exclusivement en université pendant une durée n'excédant pas trois ans, sauf dérogation accordée par le directeur de l'École sur demande motivée ;

- avoir capitalisé 120 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) ou obtenu un diplôme sanctionnant un niveau d'études scientifiques de fin de seconde année d'université avant la publication des résultats d'admission du concours.

Un candidat ne peut subir plus d'une fois les épreuves du second concours.

Les programmes des épreuves écrites sont ceux des classes préparatoires aux grandes écoles dans les matières correspondantes (filier BCPST 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année pour la Biologie-biochimie et les Géosciences, filières PCSI 1<sup>ère</sup> année et MP 2<sup>ème</sup> année pour la Chimie et la Physique, filières MPSI 1<sup>ère</sup> année et MP 2<sup>ème</sup> année pour les Mathématiques et l'Informatique).

Les programmes des épreuves orales sont ceux qui ont été traités dans l'université du candidat durant l'année universitaire du concours et l'année précédente.

Les épreuves écrites se déroulent à Lyon et éventuellement à Paris. Les épreuves orales ont lieu à Lyon.

Épreuves écrites		Épreuves orales	
Choisir deux matières parmi celles proposées ci-dessous et affecter un coefficient 6 à l'une et un coefficient 4 à l'autre	Durée	Affecter à nouveau deux coefficients d'oraux aux matières choisies à l'écrit : coefficient 5 pour l'une et un coefficient 4 pour l'autre	Coefficients
BIOLOGIE-BIOCHIMIE <i>Mardi 11 juin 2013 de 9h à 12h</i>	3 h	- 1 matière choisie à l'écrit	5
CHIMIE <i>Mardi 11 juin 2013 de 14h à 17h</i>		- 1 matière choisie à l'écrit	4
GÉOSCIENCES <i>Mercredi 12 juin 2013 de 9h à 12h</i>		Langue vivante étrangère : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe	2
PHYSIQUE <i>Mercredi 12 juin 2013 de 14h à 17h</i>		Présentation d'un projet personnel	4
MATHÉMATIQUES <i>Jeudi 13 juin 2013 de 9h à 12h</i>		<i>Il s'agit d'un travail expérimental ou de réflexion approfondie sur un sujet scientifique relevant d'une ou plusieurs des disciplines choisies pour les épreuves d'admissibilité.</i>	
INFORMATIQUE <i>Jeudi 13 juin 2013 de 14h à 17h</i>			

- La durée et les modalités des épreuves orales sont fixées à chaque session par le jury.

## II-3-3 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE CACHAN - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE – CONCOURS SCIENTIFIQUES

### Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

#### CONCOURS APPARTENANT AUX BANQUES D'ÉPREUVES INTER-ENS

- FILIERE M : CONCOURS MP **MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE**
- FILIERE M : CONCOURS **INFORMATIQUE (Info)**
- FILIERE PC : CONCOURS **PHYSIQUE-CHIMIE (PC)**
- FILIERE BCPST : CONCOURS **BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)**

**Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 18.**

#### CONCOURS APPARTENANT À UNE AUTRE BANQUE D'ÉPREUVES

##### - CONCOURS DU GROUPE PSI

Ce concours est organisé en banque d'épreuves écrites et orales avec le **concours d'admission à l'École Polytechnique**.

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Physique <i>Lundi 15 avril 2013 de 8h à 12h</i>	4 h	5	Physique	3
Français <i>Lundi 15 avril 2013 de 14h à 18h</i>	4 h	4	TIPE	4
Sciences industrielles <i>Mardi 16 avril 2013 de 8h à 13h</i>	5 h	5	Manipulation - interrogation de sciences industrielles	6
Modélisation en sciences physiques et sciences de l'ingénieur <i>Mercredi 17 avril 2013 de 8h à 13h</i>	5 h	5	Manipulation de physique	3
Mathématiques <i>Jeudi 18 avril 2013 de 8h à 12h</i>	4 h	5	Mathématiques	5
<b>Écrit d'admission :</b> Langue vivante étrangère <i>Jeudi 18 avril 2013 de 14h à 17h</i>	3 h	2	Langue vivante étrangère Même langue que celle choisie à l'écrit.	2

L'épreuve de français consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les CPGE scientifiques ; plus qu'à l'érudition elle doit faire appel à la culture générale du candidat.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe. L'épreuve consiste en un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une ou deux questions sur le texte.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.

Pour l'épreuve de travaux d'initiative personnelle encadrés, une fiche synoptique doit être réalisée par le candidat avant le 1<sup>er</sup> juin 2013 minuit sur le site Internet : <http://www.scei-concours.fr/> rubrique « Fiche synoptique » (cette rubrique sera disponible à partir du 20 janvier 2013). Pour les candidats scolarisés, elle doit être validée par l'un des professeurs ayant encadré le travail ; cette validation devra être réalisée par Internet entre le 2 et le 7 juin 2013 midi. Pour les candidats libres, la validation sera faite par le président du jury du concours de l'ENS de Cachan. Cette fiche présente le travail et les méthodes utilisées dans le cadre des T.I.P.E. L'interrogation orale dure au maximum 40 minutes. Elle comporte deux parties : une interrogation sur un document scientifique proposé par le jury suivie d'une interrogation sur le thème des T.I.P.E. choisi par le candidat.

#### - CONCOURS DU GROUPE PT

Ce concours est organisé dans le cadre d'une **banque d'épreuves**, la banque Filière PT.  
Pour tout renseignement, les candidats doivent s'adresser au :

Service Concours Banque PT  
24, rue Pinel - 75013 Paris  
Tél. : 01.44.06.93.31 Fax : 01.44.06.93.39

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Physique C <i>Mardi 7 mai 2013 de 8h à 12h00</i>	4 h	2	Mathématiques	4
Mathématiques C <i>Mardi 7 mai 2013 de 14h à 18h</i>	4 h	3	Manipulation de sciences physiques	6
Physique A <i>Vendredi 10 mai 2013 de 8h à 12h</i>	4 h	3	Manipulation de sciences industrielles	4
Sciences industrielles C <i>Lundi 13 mai 2013 de 8h à 14h</i>	6 h	6	Étude de dossier	2
Mathématiques A <i>Mardi 14 mai 2013 de 14h à 18h</i>	4 h	3	TIPE (dans le cadre de l'épreuve nationale commune)	4
Sciences industrielles A <i>Vendredi 17 mai 2013 de 8h à 13h</i>	5 h	4		
<b>Écrits d'admission</b>				
Français B <i>Jeudi 16 mai 2013 de 8h à 12h</i>	4 h	4	Langue vivante étrangère : Même langue que celle choisie à l'écrit	2
Langue vivante étrangère <i>Jeudi 16 mai 2013 de 14h à 17h</i>	3 h	1		

L'épreuve de français est constituée de deux parties. La première consiste en un résumé de texte (en 200 ou 300 mots selon son importance) lié à l'un des thèmes du programme. La seconde partie consiste à formuler une réponse à une question se rattachant au texte.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol ou italien. L'épreuve consiste en un exercice de version complété par un exercice d'expression dans la langue choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte.

L'épreuve orale de langue étrangère comporte la présentation et le commentaire d'un texte de langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.

## - CONCOURS DU GROUPE TSI

Ce concours est organisé à l'écrit dans le cadre de la **banque d'épreuves écrites et orales des Concours Communs Polytechniques - Filière TSI**. Pour tout renseignement, les candidats doivent s'adresser au :

*Service des Concours Communs Polytechniques de Toulouse  
B.P. 4410 - 31405 Toulouse cedex 4  
Tél. : 05.62.47.33.43*

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Composition de mathématiques 1 <i>Jeudi 25 avril 2013 de 14h à 18h</i>	4 h	5	Physique	5
Composition de sciences physiques <i>Vendredi 26 avril 2013 de 8h à 12h</i>	4 h	5	Manipulation de technologie	8
Composition de projet en sciences industrielles <i>Lundi 29 avril 2013 de 8h à 14h</i>	6 h	8		
<b>Écrits d'admission</b>			TIPE	3
Français - philosophie <i>Jeudi 25 avril 2013 de 8h à 12h</i>	4 h	4	(dans le cadre de l'épreuve nationale commune)	
Langue vivante étrangère <i>Vendredi 26 avril 2013 de 14h à 16h</i>	2 h	2	Langue vivante étrangère : Même langue que celle choisie à l'écrit	2

## - CONCOURS POST DUT-BTS EN GÉNIE ÉLECTRIQUE – GÉNIE MÉCANIQUE – GÉNIE CIVIL

### Conditions particulières

*Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure de Cachan, les candidats des concours post DUT-BTS, Génie électrique - Génie mécanique - Génie civil, doivent pouvoir justifier de l'obtention d'un BTS ou d'un DUT.*

Ce concours est organisé dans le cadre d'une **banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA)**.

Les candidats des classes DUT/BTS s'inscrivent sur Internet <http://www.concours-ensea.org>, entre le 1<sup>er</sup> février et le 18 mars 2013 à minuit. Les écrits se déroulent le 18 mai 2013.

*SERVICE CONCOURS - ENSEA  
6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX  
Tél. : 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax : 01.30.73.66.67*

### Phase d'admissibilité

- La banque d'épreuves comporte des épreuves écrites de mathématiques, langues vivantes (allemand, anglais, espagnol) et option (électricité, électronique ou mécanique, génie mécanique ou génie civil) au terme desquelles le jury de l'ENS de Cachan établit pour chaque option (génie électrique, génie mécanique, génie civil) une liste de candidats sélectionnés en vue de l'examen de leur dossier.

- **L'examen des dossiers** porte sur les résultats obtenus dans les disciplines de base (mathématiques, français, langues) et sur le cursus dans l'option. **Le jury établit alors, dans chacune des options, la liste des candidats admissibles ; ce sont les admissibles (au sens de la banque d'épreuves) dont le dossier d'études a été retenu par l'ENS de Cachan ;** ils sont convoqués par courrier électronique émanant de l'ENS de Cachan pour les épreuves orales qui se tiennent **avant la plage occupée par la banque d'épreuves orales communes pilotée par l'ENSEA.**

### Phase d'admission

- Analyse d'un dossier de spécialité (dans l'option choisie à l'inscription) et interrogation coefficient 3. Le candidat disposera d'un temps de préparation pour analyser un dossier scientifique et technique sur un thème de l'option choisie, il exposera le dossier et répondra aux questions posées par le jury.

- Entretien coefficient 5. Cette épreuve prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte général, scientifique ou technologique suivi de questions.

A l'issue de cette phase, le classement établi est un classement inter-options.

### **III- CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

### III-1 DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES ET DE LA BANQUE LANGUES

Depuis la session 2011, la Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) est ouverte à de nouvelles écoles et formations. Les procédures et modalités retenues font l'objet d'une circulaire spécifique adressée aux rectrices et recteurs d'académie ainsi qu'aux chefs d'établissement. Le texte de la circulaire 2013 sera également disponible sur les sites Internet des ENS.

Épreuves écrites d'admissibilité (ou d'admission pour l'ENS de Cachan)

CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES		CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LANGUES				
- CONCOURS A/L – ENS (PARIS) - SÉRIE LETTRES ET ARTS (LA) – ENS DE LYON - SÉRIE LANGUES VIVANTES (LV) – ENS DE LYON - SÉRIE SCIENCES HUMAINES (SH) – ENS DE LYON - LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS – ENS DE CACHAN		- SÉRIE LANGUES VIVANTES – ENS DE LYON - LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS - ENS DE CACHAN				
	durée	Coefficient				
		BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES			BANQUE LANGUES	
		ENS (PARIS)	ENS DE LYON			ENS de CACHAN
		A/L	LA	SH	LV	LE anglais
Composition de géographie <i>Lundi 15 avril 2013 de 9h à 14h</i>	5h		1		1	
Composition d'histoire <i>Mardi 16 avril 2013 de 9h à 15h</i>	6h	3	1		1	4
Composition française <i>Mercredi 17 avril 2013 de 9h à 15h</i>	6h	3	2		2	Admission 3
Composition de philosophie <i>Jeudi 18 avril 2013 de 9h à 15h</i>	6h	3	1		1	Admission 3
Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte <i>Vendredi 19 avril 2013 de 9h à 15h</i>	6h	3	1		1	LE anglais 5
Épreuve (ou groupe d'épreuves) selon la spécialité :						
Version latine	3h		1			
Version grecque (à 14h)	3h		1			
Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600	5h		2			
Thème en LVE	4h				2	LE anglais 5
Deuxième composition de philosophie	5h			2		
Explication de textes ou de documents historiques	3h			1		
Commentaire de carte géographique (à 14h)	3h			1		
<i>Lundi 22 avril 2013 à 9h ou 14h selon spécialité</i>						
Composition d'histoire de la musique	6h					
Composition d'histoire et de théorie des arts	6h	3	2			
Composition d'études cinématographiques	6h					
Composition d'études théâtrales	6h					
<i>Lundi 22 avril 2013 de 9h à 15h</i>						
Épreuve de langue et de culture ancienne au choix du candidat à l'inscription :						
- traduction et commentaire d'un texte latin ou grec	6h					
- ou version latine	4h					
- ou version grecque	4h					
<i>Mardi 23 avril 2013 à 9h, à 13h ou 15h selon l'option</i>						
Épreuves à option au choix du candidat à l'inscription :						
- version latine et court thème	5h					
- commentaire d'un texte philosophique	4h					
- commentaire d'un texte littéraire français	4h					
- composition de géographie	6h					
- commentaire composé de littérature étrangère	6h					
- version de langue vivante étrangère et court thème	6h					
<i>Mercredi 24 avril 2013 de 9h à 13h, 14h ou 15h selon l'option</i>						

**PRÉCISION IMPORTANTE** : lors de son inscription, le candidat choisit une ville d'écrit. Certaines raisons peuvent amener l'administration à modifier ce choix (cf. IV-1-III-second alinéa, pages 37-38).

## Épreuves d'admission

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS

### ENS (Paris) - SECTION DES LETTRES - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

CONCOURS LETTRES A/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 25.

Épreuves orales et pratiques	Préparation	Durée	Coefficient
<b>Épreuves communes</b>			Quatre des cinq épreuves sont affectées d'un coefficient 2 et une d'un coefficient 3 (choix à l'inscription)
Explication d'un texte français	1 h	30 mn	
Interrogation de philosophie	1 h	30 mn	
Interrogation d'histoire	1 h	30 mn	
Traduction et commentaire d'un texte latin ou grec (choix définitif à l'inscription)	1 h	30 mn	
Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	1 h	30 mn	
<b>Épreuve à option</b> , au choix du candidat à l'inscription :			
➤ Épreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties) : • Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4 <sup>ème</sup> épreuve commune. • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)	1 h	30 mn	3
➤ Interrogation sur un texte philosophique.	1 h	30 mn	3
➤ Interrogation d'histoire littéraire.	1 h	30 mn	3
➤ Commentaire de documents géographiques.	1 h	30 mn	3
➤ Épreuve de musicologie en deux parties : • Technique musicale (écriture musicale) et • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.	2 h aucune	15 mn 45 mn	3
➤ Commentaire d'œuvre d'art.	1 h	30 mn	3
➤ Commentaire d'un extrait de film	1 h 30	30 mn	3
➤ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.	1 h 30	30 mn	3
➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.	1 h	30 mn	3
➤ Explication d'un texte de langue vivante étrangère autre que celle choisie en 5 <sup>ème</sup> épreuve orale commune.	1 h	30 mn	3

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

# ENS DE LYON - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

Premier concours

## ÉPREUVES DES SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 25.

Épreuves orales communes	Coefficient
-Explication d'un texte littéraire ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	1.5
-Approches des sciences humaines ( <i>1h de préparation, 25 min devant le jury</i> )	1
<b>Un des groupes d'épreuves orales suivants en fonction de la spécialité choisie lors de l'inscription</b>	
<b>Spécialité lettres classiques :</b> - Explication d'un texte latin - Explication d'un texte grec ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	2 2
<b>Spécialité lettres modernes :</b> - Etude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme ( <i>1h30 de préparation, 30 min devant le jury</i> )  - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de lignes ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	2.5  1.5
<b>Spécialité arts :</b> - Une des 4 épreuves suivantes en fonction du choix exprimé à l'inscription . Études théâtrales ( <i>2h de préparation, 1h devant le jury</i> ) . Études cinématographiques ( <i>3h de préparation, 1h devant le jury</i> ) . Histoire des arts ( <i>2h de préparation, 1h devant le jury</i> ) . Musique (épreuve en 2 sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale) - Interprétation suivie d'un entretien ( <i>30mn devant le jury, sans préparation</i> ) (coef. 1.25) - Écriture musicale ( <i>2h de préparation, 15 min devant le jury</i> ) (coef. 1.25)  - Une des trois épreuves suivantes : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de lignes ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	2.5  1.5
<b>Spécialité histoire et géographie :</b> - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une dizaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une dizaine de lignes ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )  - Interrogation d'histoire ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> ) - Interrogation de géographie ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	1  1.5 1.5

<b>Spécialité philosophie :</b> - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une dizaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une dizaine de lignes <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> - Explication d'un texte philosophique <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> - Exposé sur une question de philosophie <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i>	1          1.5  1.5
<b>Spécialité langue vivante :</b> - Explication d'un texte (2) d'auteur étranger LV1 <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> - Analyse en langue étrangère LV1 (2) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère LV2 (3) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une dizaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une dizaine de lignes <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i>	2    1.25    0.75

(1) La langue **peut être identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(2) La langue **est la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(3) La langue **est différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de LVE et traduction pour l'admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

## ENS DE CACHAN

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 25.

### CONCOURS LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS

Épreuves orales <i>(leur durée est fixée par le jury)</i>	Coefficient
➤ Explication d'un texte d'auteur de langue anglaise, suivie d'un entretien	6
➤ Épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise, suivie d'un entretien. L'épreuve porte sur un programme limitatif de culture générale moderne renouvelé tous les deux ans. Elle se termine par un entretien qui permet d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	6
➤ Explication en langue étrangère d'un texte de deuxième langue portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, espagnol, italien, japonais, russe.	2

### III-2- DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BANQUE LETTRES ET SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

#### CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LETTRES ET SCIENCES ECONOMIQUE ET SOCIALES

- CONCOURS B/L - ENS (PARIS)
- CONCOURS SERIE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES - ENS DE LYON
- CONCOURS SCIENCES SOCIALES - ENS DE CACHAN
- CONCOURS OPTION ECONOMIE ET SCIENCES SOCIALES – ENSAE
- CONCOURS SPECIALITE ECONOMIE - ENSAI
- CONCOURS ADMINISTRATEUR - CONCOURS EXTERNE - INSEE

Épreuves écrites	Durée	Coefficients				
		ENS (Paris)	ENS DE LYON	ENS de Cachan	ENSAE ENSAI INSEE att	INSEE admin
Composition française <i>Lundi 22 avril 2013 de 9h à 15h</i>	6 h	3	1			
Composition de philosophie <i>Mardi 23 avril 2013 de 9h à 15h</i>	6 h	3	1	admission 2		
Composition d'histoire contemporaine <i>Mercredi 24 avril 2013 de 9h à 15h</i>	6 h	3	2	3		
Composition de sciences sociales <i>Jeuvi 25 avril 2013 de 9h à 15h</i>	6 h	3	2	5	X	X
Composition de mathématiques <i>Vendredi 26 avril 2013 de 9h à 13h</i>	4 h	3	1	2	X	
Composition de mathématiques INSEE <i>Vendredi 26 avril 2013 de 9h à 13h</i>	4 h					X
Langue vivante étrangère (1) <i>Vendredi 26 avril 2013 de 15h à 18h</i>	3 h			admission 2	X	X
Épreuve à option : - sociologie - économie <i>Lundi 29 avril 2013 de 9h à 14h</i>	5 h			3	X	X
Épreuve à option : - version latine - version grecque - analyse et commentaire en L.V.E. d'un ou plusieurs textes (2) - composition de géographie <i>Mardi 30 avril 2013 de 9h à 13h ou 15h selon option</i>	4 h 4 h 6 h 6 h	3	1			

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, japonais ou russe.

(2) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ÉTABLISSEMENTS ADHERENTS A LA BANQUE LETTRES ET SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN 2013 :

- ECRICOME
- ENSIM
- ISMAPP

## Épreuves orales

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS.

### ENS (PARIS)

CONCOURS SCIENCES SOCIALES B/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 29.

Épreuves orales d'admission	Préparation	Durée	Coefficient
Explication d'un texte français	1 h	30 mn	2
Interrogation sur la philosophie	1 h	30 mn	2
Interrogation sur l'histoire contemporaine	1 h	30 mn	2
Interrogation sur les mathématiques	1 h	30 mn	2
Compte rendu de documents suivi d'un entretien avec le jury en langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	1 h	30 mn	2
Commentaire d'un dossier sociologique et/ou économique	1 h	30 mn	2
Épreuve à option, au choix du candidat à l'inscription :			
➤ Explication d'un texte latin.			
➤ Explication d'un texte grec.			
➤ Explication d'un texte en langue vivante étrangère suivie d'un entretien avec le jury. La langue doit être différente de celle choisie pour l'épreuve commune des épreuves orales d'admission.	1 h	30 mn	3
➤ Commentaire de documents géographiques.			
➤ Épreuve de sciences sociales.			

Cinq des six épreuves communes sont affectées d'un coefficient 2.

L'une de ces épreuves est affectée d'un coefficient 3.

Cette dernière est choisie par le candidat au moment de son inscription.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

## ENS DE LYON

### ÉPREUVES DE LA SÉRIE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Épreuves orales	Durée	Préparation	Coefficient
Trois épreuves obligatoires :			
➤ Économie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	2
➤ Sociologie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	2
Pour chacune de ces deux épreuves le sujet est accompagné d'un dossier dont la longueur n'excède pas cinq pages et ne comporte pas plus de cinq documents différents.			
➤ Langue vivante : explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain hors programme relatif à la civilisation d'une aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury (la langue est la même que celle choisie à l'écrit)	30 min	1 h	1
Une épreuve au choix du candidat parmi les deux suivantes :			
➤ Géographie (1) : commentaire de documents géographiques	30 min	1 h	1
➤ Histoire contemporaine (2) : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	1

(1) l'épreuve consiste en un commentaire de carte topographique au 1/25 000 ou au 1/50 000 portant sur la France (DOM compris). La carte est accompagnée de documents complémentaires (cartes d'autres éditions ou d'autres échelles, cartes thématiques, photographies, statistiques, extraits de textes...).

(2) le programme est celui de la composition d'histoire contemporaine (épreuve d'admissibilité)

## ENS DE CACHAN

### CONCOURS DE SCIENCES SOCIALES

Épreuves orales d'admission ( <i>durées des épreuves fixées par le jury</i> )	Coefficient
➤ Épreuve à option (option complémentaire à celle de l'écrit) <ul style="list-style-type: none"><li>• Sociologie</li><li>• Économie</li></ul>	3
➤ Commentaire de dossier et entretien : dossier à caractère économique et/ou sociologique et/ou historique suivi de questions puis d'un entretien permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	2
➤ Langue vivante étrangère portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou sociologique.	2

### III-3- LES CONCOURS D'ADMISSION SPÉCIFIQUES À UNE ECOLE

#### III-3-1-L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE CACHAN

ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

A - CONCOURS ÉCONOMIQUES, DESIGN ET 2SEP

CONCOURS DROIT, ÉCONOMIE ET GESTION

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coef- ficient	Épreuves orales d'admission (durées fixées par le jury)	Coef- ficient
Composition sur un sujet d'ordre économique et social <i>Lundi 22 avril 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Interrogation sur un sujet d'ordre économique et social	3
Composition de droit civil <i>Mardi 23 avril 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Langue vivante étrangère (même langue que celle choisie à l'écrit)	2
<b>Épreuve écrite d'admission</b> - Langue vivante étrangère (1) choix définitif à l'inscription <i>Mardi 23 avril 2013 de 14h30 à 16h30</i>	2 h	1	Entretien prenant la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte contemporain à caractère juridique, économique ou social suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat	5
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - Composition de droit commercial - Composition de droit public - Composition de mathématiques appliquées et statistiques <i>Mercredi 24 avril 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4		

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe. Les épreuves écrite et orale portent sur la même langue. L'épreuve écrite consiste en un exercice de version, portant sur un texte d'intérêt général, juridique, économique et/ou social, éventuellement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une ou deux questions sur le texte.

L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé. L'épreuve orale comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, juridique, économique et/ou social. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

**CONCOURS ÉCONOMIE ET GESTION**

Ce concours comporte quatre options :

*Option économique et de gestion - Option scientifique - Option économique - Option technologique*

**Option I : Option économique et de gestion (en banque avec ENSAI civil et INSEE attaché statisticien)**

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
Composition d'analyse économique générale <i>Lundi 22 avril 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Entretien à partir d'un document à caractère économique et social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	2
Composition de mathématiques et statistiques <i>Mardi 23 avril 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4		
Epreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - Option dominante gestion (usage du plan comptable autorisé) - Option dominante économique <i>Mercredi 24 avril 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	2	Langue vivante étrangère (1)	1
<b>Épreuve écrite d'admission</b> - Composition d'analyse monétaire et/ou politique économique <i>Jeudi 25 avril 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	2	Interrogation d'analyse économique	2

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère pour l'option I porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou social. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

**Options II - III - IV : Option scientifique - Option économique - Option technologique**

L'admissibilité pour les inscrits à ces trois options est donnée par l'admissibilité dans la voie correspondante, à la même session, aux concours de trois des Grandes Écoles de Commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP). Pour ces options le classement des candidats sera effectué sur les épreuves d'admission : il s'agit d'un classement inter-options.

Les candidats admissibles sont contactés par courrier électronique par l'ENS de Cachan dans la quinzaine qui suit la publication des résultats d'admissibilité des écoles mentionnées ci-dessus.

Pour les inscriptions suivre la procédure décrite dans la notice de la BCE, les candidats peuvent s'adresser à :

*Direction des admissions et concours  
B.P. 31 - 78354 JOUY EN JOSAS CEDEX*

<b>Épreuves orales d'admission</b>					
<b>Option II, scientifique</b>		<b>Option III, économique</b>		<b>Option IV, technologique</b>	
	Coef.		Coef.		Coef.
Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30mn avant l'épreuve	2	Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30mn avant l'épreuve	2	Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30mn avant l'épreuve	2
Mathématiques	2	Mathématiques	2	Mathématiques	2
Interrogation d'histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain	1	Interrogation d'analyse économique et d'histoire des économies et des sociétés contemporaines	1	Interrogation d'analyse et / ou de politique économique	1

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

### CONCOURS DESIGN

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coef- ficient	Épreuves pratiques et orales d'admission	Durée	Coef- ficient
Dissertation de philosophie générale de l'art <i>Lundi 29 avril 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	5	Création industrielle : espace	10 h	5
Dissertation d'histoire de l'art <i>Mardi 30 avril 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	5	Langue vivante étrangère : choix à l'inscription (1)		2
Compréhension 3 D <i>Jeudi 02 mai 2013 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	5	Présentation de l'épreuve de création industrielle : espace		4
Expression graphique, chromatique ou volumique <i>Vendredi 03 mai 2013 de 8h30 à 14h30</i>	6 h	5	Création industrielle : produit	10 h	5
			Présentation de l'épreuve de création industrielle : produit		4

L'épreuve d'histoire de l'art porte sur un sujet choisi dans un programme fixé tous les deux ans par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

(1) Pour l'épreuve orale de langue vivante étrangère, les candidats peuvent choisir lors de leur inscription entre : allemand, anglais, italien, espagnol ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte général ou artistique, suivis d'une conversation. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

### CONCOURS 2SEP

Le concours Sciences du sport et éducation physique comporte les épreuves suivantes

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives <i>Mercredi 20 mars 2013 de 14h à 18h</i>	4 h	6	Épreuve relative aux activités physiques, sportives et artistiques	5
<i>Composition de sciences de la vie et activité physique</i> <i>Jeudi 21 mars 2013 de 8h à 12h</i>	4 h	4	Épreuve de langue vivante étrangère anglais	2
Composition de sciences humaines et sociales et activité physique <i>Jeudi 21 mars 2013 de 14h à 18h</i>	4 h	4		
Épreuve écrite d'admission	Durée	Coefficient	Épreuves de pratique sportive d'admission	Coefficient
Épreuve de langue vivante étrangère anglais (programmée pendant les épreuves orales)	2 h	2	1 - obligatoire : Épreuve de sauvetage	2
			2 - de polyvalence : une APSA à choisir dans la liste proposée *:	3
			3 - d'option : une APSA à choisir dans la liste proposée *	4

\* Choix définitif lors de l'inscription.

Les APSA proposées sont les suivantes : gymnastique (sol), athlétisme (longueur et 400m), sport collectif (handball), combat (judo), raquette (badminton), APPN (escalade), APEX (danse).

L'APSA choisie pour l'épreuve de polyvalence doit être différente de celle choisie pour l'épreuve d'option

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. L'épreuve consiste en un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression en anglais, en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère comporte la présentation et le commentaire d'un texte en anglais d'intérêt général ou sportif, l'usage d'un dictionnaire est interdit.

# IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES

## IV-1- MODALITÉS D'INSCRIPTION PAR INTERNET

**Concours sciences des filières MP, PC, BCPST, PSI, PT, TSI : <http://www.scei-concours.fr>**  
du lundi 10 décembre 2012 au jeudi 10 janvier 2013 minuit

**Concours des filières littéraires, économiques et sociales : <http://www.concours-bce.com>**  
du lundi 10 décembre 2012 au jeudi 10 janvier 2013 minuit

**Concours Design et 2SEP – admission à l'ENS de Cachan : <http://www.ens-cachan.fr>**  
du lundi 10 décembre 2012 au jeudi 10 janvier 2013 minuit

**\*Concours post DUT, BTS (génie électrique, génie mécanique, génie civil) : <http://www.concours-ensea.org>**

du vendredi 1<sup>er</sup> février 2013 au lundi 18 mars 2013 minuit

**\*Second concours ENS (Paris) : <http://www.ens.fr>**

**\*Second concours ENS de Lyon : <http://www.ens-lyon.fr>**

du samedi 16 février au vendredi 12 avril 2013 minuit

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

\* Concours pour lequel les procédures à suivre ne sont pas celles ci-dessous mais celles indiquées sur les sites Internet des écoles : [ens-cachan.fr](http://ens-cachan.fr), [ens.fr](http://ens.fr), [ens-lyon.fr](http://ens-lyon.fr)

Inscription sur Internet : **<http://www.scei-concours.fr>**

**du lundi 10 décembre 2012 au jeudi 10 janvier 2013 minuit**

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune à plusieurs concours et gérée par le service concours écoles d'ingénieurs [scei], qui comprend 3 phases obligatoires :

- Saisie et validation des données**
- Édition du bordereau «Pièces justificatives»**
- Envoi des pièces justificatives**

### IV-1-1.1 Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei].

(en cas de problème, appeler le : **05 62 47 33 43**)

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école.

Après la saisie des informations demandées, **le candidat imprimera lui-même son dossier.**

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. **Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.**

**L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.**

Le candidat pourra, jusqu'au 10 janvier 2013, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «validation»).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 janvier 2013.  
Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable,  
d'une inscription sur le site Internet.**

#### IV-1-1.2 Edition du bordereau «Pièces justificatives»

Le bordereau «Pièces justificatives» sera disponible sur le site Internet à partir du 11 janvier 2013.

**Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.**

**L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 25 janvier 2013, délai de rigueur.**

#### IV-1-1.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, pour une réception au plus tard le 25 janvier 2013 (par l'intermédiaire de son lycée s'il est scolarisé), le **bordereau « Pièces justificatives », signé et accompagné des pièces justificatives demandées**, à l'une des adresses suivantes en fonction de sa filière :

CONCOURS SCIENCES, FILIÈRES MP, PC, PSI, TSI : École Centrale Paris - SCEI - Service concours - Grande voie des Vignes - 92295 CHÂTENAY MALABRY Cedex,

CONCOURS SCIENCES, FILIÈRE PT : Service concours Banque PT, 24 rue Pinel – 75013 PARIS,

CONCOURS SCIENCES, FILIÈRE BCPST : SCAV / SCEI Filière BCPST - Service concours - 16 rue Claude Bernard - 75231 PARIS Cedex 05,

CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, concours Groupe A/L, concours littéraire ENS de LYON (SÉRIE LETTRES ET ARTS, SÉRIE LANGUES VIVANTES, SÉRIE SCIENCES HUMAINES) :  
ENS de Lyon - Service Admission et concours - BP 7000 - 69342 LYON Cedex 07

CONCOURS DE LA BANQUE SCIENCES SOCIALES (ULM-CACHAN-LYON-ENSAE-INSEE-ENSAI),  
Direction des admissions et concours de la CCIP – BP 31 – 78354 JOUY EN JOSAS

CONCOURS SPÉCIFIQUES de l'ENS de Cachan :

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION : ENS Cachan – Service concours, D1/D2 - 94235 Cachan Cedex

ÉCONOMIE - GESTION Option 1 : ENS Cachan – Service concours, D1/D2 - 94235 Cachan Cedex

ÉCONOMIE - GESTION Option 2, 3, 4 : DAC CCIP – BP 31 – 78354 JOUY EN JOSAS

DESIGN : ENS de Cachan, Service concours, concours DESIGN - 94235 CACHAN Cedex

2SEP : ENS de Cachan, Service concours, concours 2SEP - 94235 CACHAN Cedex

**L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives n'est pas parvenu pour le 25 janvier 2013, délai de rigueur et pour les seconds concours Paris et Lyon, le 26 avril 2013**

#### IMPORTANT

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

#### IV-1-2 - DOCUMENTS A FOURNIR

**Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune.**

Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :

**Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité.**

**Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.**

Justificatif à produire au regard de la Journée défense et citoyenneté (JDC) (voir tableau ci-après)

□ **Une photocopie du certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national

□ Sinon, en cas d'impossibilité :

- **Une photocopie de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13)** quand il n'a pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation.

- **Une photocopie du certificat d'exemption** quand il est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

- **Une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 11 janvier 1995 et le 10 janvier 1997.**

Justificatif à produire :

(en fonction de l'âge du candidat au 10 janvier 2013, date de clôture des inscriptions)

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIF A PRODUIRE
garçons et filles de nationalité française nés,	avant le 11 janvier 1988	Aucun
	du 11 janvier 1988 au 10 janvier 1995	<b>Certificat JDC</b> ou <i>Attestation provisoire</i> (avec durée de validité) ou <i>Certificat d'exemption</i>
	du 11 janvier 1995 au 10 janvier 1997	<b>Attestation de recensement</b> ou <i>certificat JDC si participation à la JDC</i>
	après le 10 janvier 1997	<u>Aucun</u>

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 10 janvier 2013 n'ont rien à fournir.

### **/// Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :**

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur Internet. **Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

**Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 1<sup>er</sup> mars 2013 sera rejeté.**

**Des pièces supplémentaires sont par ailleurs exigées par certains concours en banque d'épreuves.**

(Voir organisation spécifique à chaque concours)

**Les pièces ci-dessous sont à fournir uniquement si les candidats postulent pour d'autres concours en plus de ceux de l'ENS :**

**/// Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...) :

**Photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, portant la signature du chef d'établissement (authentification).** La photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

**/// Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :**

Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'Etat »

soit la mention : « pupille de la Nation »

### **IV-1-3 - Convocations aux épreuves écrites**

Les candidats régulièrement inscrits recevront un message électronique les invitant à retirer leur convocation. Cette convocation mentionnera leurs choix d'option(s), de langue(s) et de concours auxquels ils sont tenus de se conformer au cours des épreuves.

L'affectation d'un candidat à un centre est conditionnée par la capacité d'accueil de ce centre et le nombre d'inscrits ayant choisi ce centre. Un candidat pourra être discrétionnairement affecté dans un autre centre géographiquement proche.

### **IV-1-4 - Épreuves orales et pratiques**

Les candidats admissibles sont convoqués aux épreuves orales suivant des modalités propres à chaque École.

Pour certains concours et banques d'épreuves, les candidats doivent s'inscrire par Internet ou auprès d'un secrétariat spécifique ouvert après la publication des résultats d'admissibilité. Les coordonnées et heures d'ouverture sont indiquées sur les sites internet des Écoles.

Les épreuves orales se dérouleront selon les modalités propres aux concours ou banques d'épreuves.

### **IV-1-5 - Résultats**

**Les résultats d'admissibilité et d'admission seront affichés dans les Écoles** les jours des délibérations des jurys.

Les dates d'affichage seront disponibles sur les sites **Internet des ENS**.

Les résultats pourront être consultés sur les **sites Internet des ENS ainsi que sur le site <https://banques-ecoles.fr>**

- **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

## **IV-2 - PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES POUR LES CANDIDATS AUX PREMIERS CONCOURS SCIENCES**

[Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel.]

**Seuls les candidats « classés » sont susceptibles d'intégrer une École**

#### **► L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :**

- du rang du candidat dans chaque concours,
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,
- du nombre de places offertes au concours par chaque École.

#### **► Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des Écoles avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.**

#### **IV-2-1 Liste de vœux / sur Internet : <http://www.scei-concours.fr>**

**Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 24 juillet 2013 minuit, sur Internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux**, classés par ordre de préférence, de toutes les Écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les Écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

**Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux ; aucun document ne leur sera adressé par le service des concours. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.**

**ATTENTION !!!**

**Après le 24 juillet 2013 minuit,**  
les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école  
**Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.**

**IV-2-2 Proposition d'intégration** / sur Internet : <http://www.scei-concours.fr>

ou par téléphone (serveur vocal) : 0 892 692 692 (0,337 € la min)

**- La 1<sup>ère</sup> proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le jeudi 1er août 2013 à 14h**

Les candidats devront répondre à cette 1<sup>ère</sup> proposition :

**entre le jeudi 1er août 14h et le samedi 3 août minuit**

**- Les propositions suivantes pourront être consultées à 14h :**

**le mercredi 28 août, le mercredi 4 septembre et le mercredi 11 septembre**

Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) entre le mercredi 14h et le vendredi 14h.

► **Toute absence de réponse dans les délais**, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.

► Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

► Du 1<sup>er</sup> août au 11 septembre, les candidats pourront renoncer par internet à une, plusieurs ou toutes les écoles du mercredi 14h au mardi suivant 12h, **uniquement. Ce choix sera alors irréversible.**

*Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DÉFINITIF» absents le jour de la rentrée à l'école  
seront démissionnés de l'ensemble des écoles.*

« Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles. »

*/... Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une École », sera remise aux candidats pendant les oraux*

**IV-2-3- Candidats des autres concours**

Les candidats « classés » sont seuls susceptibles d'être admis dans les Écoles en fonction de leur rang de classement et des places disponibles.

Chaque École procède à l'appel des candidats classés à ses concours.

\*\*\*\*\*

## Rappel du fonctionnement général des concours

Un concours d'entrée dans la Fonction Publique est une opération de sélection qui évalue les candidats entre eux, selon le principe de l'égalité de traitement des candidats, à partir d'épreuves définies réglementairement ayant pour objectif d'établir un classement de manière à attribuer les postes ouverts, par arrêté ministériel, par ordre de mérite.

Les épreuves de concours ne peuvent ainsi être assimilées à des devoirs universitaires dont l'objectif est de s'assurer que l'étudiant a acquis un niveau suffisant de connaissances lui permettant d'obtenir une qualification.

Selon la réglementation en vigueur, les jurys des concours d'accès à la Fonction Publique sont souverains; c'est à dire qu'aucune disposition réglementaire ne les oblige à motiver leurs délibérations ni à communiquer aux candidats les critères de correction dont il est fait usage.

A la fin de la session, le président de jury appuyé par les membres de jury des différentes épreuves, rédige un rapport qui présente les différentes statistiques relatives aux notes obtenues par les candidats et établit un constat sur le niveau général de chaque épreuve. Ce rapport précise les attentes du jury et permet ainsi aux candidats de disposer d'éléments leur permettant d'améliorer leur préparation.